

# Guide Enfance Jeunesse

De 0 à 25 ans

- Petite Enfance
- Ecoles
- Enfance
- Jeunesse
- Monde du travail



Mairie de Baisieux  
707 rue de la mairie  
59780 BAISIEUX



03 20 19 63 63



ÉDITION mars 2024



Edito de M. P LIMOUSIN,  
Maire de Baisieux

Mail : [secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr](mailto:secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr)  
Téléphone : 03 20 19 63 65 - **SUR RENDEZ-VOUS**

Madame, Monsieur,  
Chères Basiliennes, Chers Basilien,

Le présent guide enfance jeunesse que nous avons le plaisir de vous offrir est le fruit d'un travail d'équipe qui a réuni les élus de la commission enfance-jeunesse et les équipes municipales du service jeunesse.

Conçu comme un outil destiné à vous présenter l'ensemble des services que la municipalité met à la disposition des Basiliens, ce guide enfance-jeunesse a pour vocation de répondre à vos questions et vous aider dans les démarches administratives que vous aurez à accomplir pour vos enfants, en vous aidant à l'accompagner dans toutes les étapes de son développement, que ce soit en terme de structure pour les tout-petits, de scolarité ou encore d'accueil au sein des nombreuses associations sportives et culturelles de la commune.

Je remercie les élus et les membres des équipes municipales qui ont contribué à la réalisation de ce guide et je vous en souhaite bonne lecture.

Philippe LIMOUSIN  
Maire de BAISIEUX



Edito de Mme P CUSSEAU,  
1<sup>ère</sup> Adjointe - Pôle Éducation et Jeunesse

Mail : [secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr](mailto:secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr)  
Téléphone : 03 20 19 63 65 - **SUR RENDEZ-VOUS**

Voici la 4<sup>ème</sup> édition du Guide Enfance Jeunesse avec les mises à jour liées à l'actualité : coordonnées des structures, BAFA, Projet Social de Territoire, Relais Petite Enfance.

La jeunesse est un monde qui bouge : ces mises à jour sont donc importantes.

C'est un outil qui est devenu indispensable pour les parents, mais aussi pour les enfants et les jeunes. Parce que dans ce document sont présentées, expliquées, des informations diverses relatives aux « 0-25 ans » : l'arrivée de l'enfant au sein de la famille, le temps de l'école, des loisirs, l'enfant qui grandit, et l'entrée dans le monde du travail.

**L'objectif** : accompagner le quotidien des familles basiliennes. C'est un guide dont la finalité est d'être « facilitateur ».

Merci à Séverine et aujourd'hui à Bruno, Geoffrey et Clara pour leur investissement dans ce document afin qu'il soit le plus fiable et précis possible.

En format papier ou en ligne, ce document est à utiliser sans modération.

Edito de M. J-P MACRÉ,  
Conseiller délégué à la vie scolaire et au CMJ



Mail : [secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr](mailto:secretariatdeselus@mairie-baisieux.fr)  
Téléphone : 03 20 19 63 65 - **SUR RENDEZ-VOUS**

Parents, futurs parents, Le Guide Enfance Jeunesse est arrivé !

Ce guide est le témoin d'une vraie priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse. Il vous présente les possibilités qui permettent à vos enfants de s'instruire, de s'épanouir au contact des autres, d'imaginer leur vie future et développer le vivre ensemble.

Vous y trouverez ainsi une présentation de nos 3 écoles, dont le rôle est primordial. Celles-ci accueilleront vos enfants pour leur garantir le meilleur enseignement possible ainsi qu'un environnement agréable. Chacune des équipes enseignantes saura accueillir et accompagner vos enfants au mieux dans leur scolarité.

Vous ferez connaissance aussi avec le Conseil Municipal des Jeunes, qui est un moyen d'apprentissage de la citoyenneté. Cette structure permet de mieux prendre en compte l'avis des Jeunes sur des projets, de leur permettre de formuler des propositions et de s'impliquer dans la vie locale.

Ce guide est pour vous : bonne lecture !

# Sommaire

## Bébé va naître

Préparer l'arrivée de mon enfant  
L'état civil  
La garde de mon enfant  
Enfance et Santé, le suivi médical  
Le CAMSP



*page 4*  
*pages 5 - 6*  
*pages 7 à 11*  
*page 12*  
*page 13*

## Vient le temps de l'école

Les écoles  
Les services scolaires  
Les associations de parents d'élèves  
Les P'tits plus de la municipalité  
Le CMJ



*pages 14 - 15*  
*pages 16 - 17*  
*page 18*  
*page 18*  
*page 19*

## Le temps des Loisirs

Le service Jeunesse  
Les Accueils Collectifs de Mineurs  
La bibliothèque  
Les associations



*page 20*  
*pages 21 à 23*  
*page 24*  
*pages 25 - 26*

## Mon enfant est grand

Le collège  
Le lycée  
Le recensement militaire  
L'inscription sur les listes électorales  
Le service civique  
Le CROUS



*page 27*  
*page 27*  
*page 28*  
*page 29*  
*page 30*  
*page 31*

## Le monde du travail

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / Directeur  
La Mission Locale  
L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes



*pages 32 à 35*  
*page 36*  
*page 37*

## Informations diverses

*page 38*



## Bébé va naître



### Préparer l'arrivée de mon enfant

#### Bientôt maman ?

La CAF du Nord et la CPAM vous accompagnent dans vos démarches et sur vos droits en matière de prestations sociales.

#### ▪ Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Pensez à déclarer votre grossesse à votre caisse d'Assurance Maladie dans les trois premiers mois. Cette démarche permettra à l'Assurance Maladie de mieux vous accompagner et de vous prendre en charge tout au long de votre grossesse (suivi mois par mois, choix de la maternité, accompagnement à domicile après l'accouchement...).

*Adresse : 2 place Sébastopol – 59200 TOURCOING*

*Téléphone : 3646 (0,06€/minute + prix d'un appel local)*

<https://www.ameli.fr>



#### ▪ Caisse d'Allocations Familiales

La CAF accompagne les familles dès l'arrivée de l'enfant : elle verse des prestations familiales (allocations familiales, complément familial, prime à la naissance ...)

*Renseignements auprès de la CAF :*

*Adresse : 124 boulevard Gambetta – ROUBAIX*

*Téléphone : 0810 25 59 80 (0.06€/ min + prix d'un appel local)*

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) et /ou <https://monenfant.fr/>



## L'État Civil

### INFOS PRATIQUES

Pensez à faire la Carte Nationale d'Identité de votre enfant.

#### ▪ Reconnaissance anticipée de l'enfant

C'est une **démarche personnelle et irrévocable**, qui établit un lien juridique entre l'enfant et ses parents. Cet acte crée ainsi la filiation entre l'enfant et les parents, auxquels il permet d'exercer une autorité parentale. Elle concerne les enfants nés hors mariage et n'est pas obligatoire.

- Où faire la démarche ? Devant un officier d'état civil (dans n'importe quelle mairie)
- Quand ? Avant la naissance
- Quel document fournir ? Une pièce d'identité

#### Déclarer la naissance

La déclaration est une **démarche obligatoire** qui permet d'établir l'acte de naissance de votre enfant dans un délai de **5 jours**.

- Qui peut déclarer ? le père, ou à défaut, toute personne ayant assisté à l'accouchement.

L'acte de naissance est à transmettre à la CPAM et à la CAF.

#### Documents à fournir :

- Certificat établi par le médecin ou la sage-femme
- Déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté
- Acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- Carte d'identité des parents
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

Source et informations complémentaires : <https://www.service-public.fr/>

#### ▪ Les congés maternité et paternité :

##### Le Congé Maternité :

Votre congé maternité débutera :

- 6 semaines avant la date présumée de votre accouchement pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant et se terminera 10 semaines après.
- 8 semaines avant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et se terminera 18 semaines après la date présumée de votre accouchement.

#### + A NOTER

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le **déla**i de la **déclaration de naissance**. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé ce délai est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

**Si vous avez dépassé le délai des 5 jours**, l'officier d'état civil ne pourra pas régulariser la naissance lui-même, une déclaration judiciaire de naissance est nécessaire.

### **Le Congé Paternité ou d'Accueil de l'Enfant :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la durée du congé paternité a doublé et est passée de 14 à 28 jours. Son allongement poursuit deux objectifs :

- Il offre de meilleures conditions de développement pour les nouveau-nés, en permettant au second parent d'être plus présent pendant ses premiers jours ;
- Il contribue à un rééquilibrage des tâches domestiques et parentales entre les parents.

Vous pouvez également fractionner ce congé en plusieurs périodes.

Source et informations complémentaires : <https://www.service-public.fr/>

### **La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) :**

Sous certaines conditions, la PAJE comprend plusieurs aides qui vous permettent de faire face aux dépenses liées à la naissance ou à l'adoption de votre enfant, à son éducation mais également de compenser partiellement une perte de revenus professionnels :

- une prime à la naissance ou à l'adoption,
- une allocation de base en cas de naissance ou en cas d'adoption,
- une Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant (PréParE) pour vous permettre de réduire ou de cesser votre activité professionnelle afin de vous occuper de votre enfant,
- un complément de libre choix du mode de garde : en cas d'emploi direct ou indirect d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.

*Pour plus d'informations, contactez votre CAF ou MSA (Mutuelle Sociale Agricole)*

---

## **INFO CAF**

*Si vous êtes allocataire, vous pouvez faire la déclaration de naissance en ligne dans l'espace Mon compte*

*Si vous n'avez pas ouvert votre compte sur internet ou que vous n'êtes pas encore allocataire :*

*Adressez un courrier à la CAF en joignant :*

*L'acte de naissance ou la copie du livret de famille*

*La déclaration de situation, la déclaration de ressources*

*Formulaires téléchargeables sur le site <http://www.caf.fr>*

### **Le P'tit plus à Baisieux**

*Un bon d'achat de 60€ est offert par la municipalité aux nouveaux parents de l'année lors de la cérémonie municipale qui leur est consacrée.*

*Pour 2024 : la cérémonie est prévue le dimanche 17 mars et seront invités les parents dont les enfants sont nés en 2023 et non-invités à la précédente cérémonie.*





# La garde de mon enfant



**Mon enfant.fr vous accompagne dans votre vie de parent !**

Le portail « monenfant.fr », conçu par les CAF et la CNAF, propose un accompagnement de qualité aux parents et aux professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Son objectif premier est d'offrir un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne existants dans ce domaine.

Ce service est destiné aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans et aux futurs parents.

Dans ce portail national sont référencés la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèche, accueil de loisirs, etc.), des services existants pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) mais également des assistants maternels actuellement en activité.

Informations complémentaires <https://monenfant.fr/>



## Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais est une structure créée et financée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et par la municipalité.

C'est un service gratuit visant à développer et valoriser l'accueil du jeune enfant.

### Les missions auprès des Parents :

- Informer sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant.
- Mettre en relation l'offre et la demande d'accueil en proposant un listing répertoriant les assistant(e)s maternel(le)s susceptibles d'accueillir leur enfant.
- Les accompagner dans leurs démarches en tant qu'employeurs

L'accueil des parents est organisé sur rendez-vous lors de plages horaires prévues à cet effet. L'information est également délivrée lors de permanences téléphoniques.

### Les missions auprès des enfants :

- Proposer des temps d'animation.

Le Relais participe à la socialisation des enfants accueillis chez les assistant(e)s maternel(le)s.

Les temps d'accueil collectif proposés au Relais sont variés : motricité, éveil sensoriel, langage, imaginaire, créativité, lecture, peinture...

### Les missions auprès des assistant(e)s maternel(le)s :

- Offrir un lieu de rencontre propice aux moments d'échanges et de réflexions concernant leurs pratiques professionnelles.

C'est un lieu-ressources qui délivre également une information « générale » en matière de droit du travail et qui les oriente vers des interlocuteurs privilégiés.

L'accueil des professionnels est organisé en dehors des temps d'activités, sur rendez-vous lors des plages horaires dédiées

## LES HORAIRES ET COORDONNEES :

Actuellement, c'est Marie CONTRAIN, directrice de la crèche « Babilou Victor » (voir ci-dessous) qui répond aux demandes et prend les inscriptions pour les animations bimensuelles. Ceci, dans l'attente de la nomination de la nouvelle animatrice du RPE.

Vous pouvez joindre Marie :

Par tél : 03 20 61 16 38

Ou par mail : [relaisenfancebaisieux@babilou.com](mailto:relaisenfancebaisieux@babilou.com)



# Babilou

## LES MODES DE GARDE COLLECTIFS :

### ▪ Le Multi-accueil, « Babilou Victor »

300 rue Paul-Emile Victor – Baisieux – 03 20 61 16 38 – mail : [baisieux@babilou.com](mailto:baisieux@babilou.com)

La structure permet de répondre aux besoins physiologiques et affectifs des tout-petits, en comprenant plusieurs pôles qu'ils peuvent librement investir tout au long de la journée : le coin calme, de jeux de construction, le coin lecture, etc



- De 10 semaines à 4 ans (*6 ans pour les enfants en situation de handicap*)
- Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- 35 places dont une large majorité est réservée aux familles Basiliennes
- L'équipe : auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmières, médecin, auxiliaires petite enfance

L'établissement est équipé d'un espace extérieur comprenant un jardin, accessible directement aux enfants avec l'accompagnement des professionnels. Cet espace extérieur permet quotidiennement aux enfants de se dépenser pleinement, et ce, en toute sécurité.

Le lait, les couches et les repas sont fournis.

Trois modes de garde : régulier, occasionnel et d'urgence sont possibles



**Tarification** : encadrée et plafonnée par la CAF en fonction des revenus des parents. Tarif à l'heure

**Fermeture de la structure** : les trois premières semaines d'août et une semaine Noël/Nouvel an

Source : <https://www.babilou.fr/creches/babilou-baisieux-victor>

▪ **La Micro-Crèche, Rigolo comme la vie**



2B rue Victor Hugo – Baisieux – 09 84 45 96 62 mail : [baisieux@rigolocommelavie.fr](mailto:baisieux@rigolocommelavie.fr)

Source et informations : <https://www.rigolocommelavie.org/creche/baisieux/>

- De 10 semaines à 4 ans (*6 ans pour les enfants en situation de handicap*)
- Du lundi au vendredi de 7h à 19h
- 10 places
- L'équipe : professionnels de la petite enfance, psychologue

La micro-crèche est en fonctionnement PAJE : la CAF subventionne directement les parents. Le montant mensuel à payer par les familles est en fonction des besoins en nombre d'heures d'accueil. Le montant de la **subvention PAJE Complément libre choix de mode de garde (CMG)** varie en fonction des revenus et de la composition familiale.

**Fermeture de la structure** : les trois premières semaines d'août et une semaine Noël/Nouvel an

**Trois modes de garde** : régulier, occasionnel et d'urgence sont possibles

**Frais annexes** : Les couches et les repas (croc' la vie) sont fournis par la micro-crèche. Le lait peut être fourni par la structure selon la marque.

*Renseignements sur les marques utilisées auprès de la directrice*

**Tarification** : en fonction des revenus et du nombre de jours de présence + participation aux frais annexes



## ▪ La Micro-Crèche, Basil'ÔMômes



La micro-crèche accueille vos enfants dans un environnement agréable où tout est pensé pour leur développement et bien-être.

C'est aussi un jardin privatif, ainsi qu'un espace aquatique afin que les enfants profitent des activités extérieures et des jeux d'eau. L'équipe de professionnels multi disciplinaire de la petite enfance accompagne les enfants et leurs parents en proposant des ateliers.

**Tarifcation** : encadrée et plafonnée par la CAF en fonction des revenus des parents. Tarif à l'heure

**Trois modes de garde** : régulier, occasionnel et d'urgence sont possibles

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.
- L'accueil est régulier, occasionnel ou en urgence.
- Enfants accueillis de 10 semaines à 4 ans
- 12 places d'accueil
- Fermeture 4 semaines en août



Des réservations de places par les entreprises sont possibles.

2D Avenue Colombier - ZA Saint Calixte - 59780 Baisieux

Tél. 03 20 71 56 83

[crechebasilomomes@gmail.com](mailto:crechebasilomomes@gmail.com)

### ➤ LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS :

#### ▪ Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Les **assistant(e)s maternel(le)s** sont des professionnel(le)s de la Petite Enfance agréé(e)s par le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du département du Nord et pouvant accueillir les enfants à leur domicile ou dans une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Les **assistant(e)s maternel(le)s se forment, se professionnalisent, accompagné(e)s** par une puéricultrice de secteur.

Leurs missions :

- Assurer les soins relatifs au bien-être et à la santé de l'enfant accueilli.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective.
- Aider l'enfant à se construire, s'éveiller et l'accompagner vers l'autonomie.



La liste des assistant(e)s maternel(le)s est disponible auprès du Relais Petite Enfance

▪ **La Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) – L'île Ô Mam**

2C rue Victor Hugo – Baisieux – 07 52 31 43 93 – mail : [lile.o.mam@gmail.com](mailto:lile.o.mam@gmail.com)

Source et informations complémentaires : <https://lileomam.wixsite.com/mam1>



Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s ont l'autorisation légale d'exercer leurs activités en dehors de leur domicile en se réunissant par 2, 3 ou 4 professionnels dans un local agréé. C'est le cas de l'île Ô Mam créée depuis octobre 2019

- De 10 semaines à 3 ans (ou jusqu'à l'entrée à l'école)
- Du lundi au vendredi de 8h à 18h30
- L'équipe est composée d'assistantes maternelles titulaires du CAP Petite Enfance et du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- 12 places

Les repas (API) sont fournis par la MAM sauf le lait (*fourni par les parents*).

*Utilisation de savon, eau et gant de toilette pour effectuer la toilette des enfants (fournis par la structure)*

**Tarification** : tarif unique à l'heure conventionnée par la CAF + frais d'entretien + frais repas / goûter

**Fermeture de la structure** : les trois premières semaines d'août et une semaine à chaque vacances scolaires.

*Plus d'informations sur le site*





## Enfance et Santé, le suivi médical

Les premières années de la vie sont fondamentales pour le développement et le bien-être de l'enfant. Le médecin traitant, le pédiatre assurent les soins et le suivi du traitement des enfants.

Les examens du 8<sup>ème</sup> jour, 9<sup>ème</sup> mois et 24<sup>ème</sup> mois, remboursés à 100 % sont obligatoires.

- **Le carnet de santé**

Document important, délivré à la maternité. Il sert au suivi médical de l'enfant jusqu'à sa majorité.

- **La Protection Maternelle Infantile**

La protection maternelle infantile est un service départemental en charge de la protection sanitaire de l'enfant au sein de sa famille. Elle se compose d'infirmières, puéricultrices, médecins, sages-femmes, psychologues. La PMI participe à la promotion de la santé des futurs parents dès la grossesse de la maman et de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Source : <https://services.lenord.fr/accompagnement-par-la-protection-maternelle-et-infantile-pmi>

### *Les consultations de la PMI : Secteur BAISIEUX*

*UTPAS de Villeneuve d'Ascq  
100 boulevard Van Gogh  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
03 59 73 92 01*

- **La vaccination**

Les vaccins sont des médicaments d'une importance capitale pour la santé de tous, car ils permettent d'éviter un très grand nombre de maladies et d'épidémies.

Chez les enfants certains vaccins sont obligatoires pour être admis en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants

Source et informations complémentaires : <https://vaccination-info-service.fr/>





## Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce ou CAMSP est en France une structure entrant dans la catégorie des établissements et services sociaux ou médico-sociaux destiné au dépistage, au diagnostic, au traitement, à la rééducation et au suivi des enfants présentant un handicap avant leur scolarisation (de 0 à 6 ans)

Les **CAMSP** ont pour mission **de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux**. Ils accueillent des enfants de **0 à 6 ans** et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

La totalité des interventions réalisées par les CAMSP est **prise en charge par l'Assurance Maladie**. Pour son fonctionnement, le CAMSP est financé à 80% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à 20% par le Conseil Général par l'intermédiaire d'une dotation globale.

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce proposent les services suivants :

- **Le dépistage précoce des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.**
- **La cure ambulatoire et la rééducation des enfants qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales.**
- **La mise en place d'actions préventives spécialisées.**
- **Une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'état de l'enfant au cours des consultations ou à domicile.**

L'ensemble de ces services ont pour objectif de favoriser l'adaptation sociale et éducative de l'enfant, en lien avec les parents.

L'enfant suivi par l'équipe d'un CAMSP peut fréquenter l'école maternelle à temps plein ou à temps partiel. C'est par la rédaction d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) que vont être envisagées les modalités adaptées de la scolarisation. Le CAMSP travaille donc en réseau avec l'équipe pédagogique et éducative de l'établissement scolaire.

### Coordonnées :

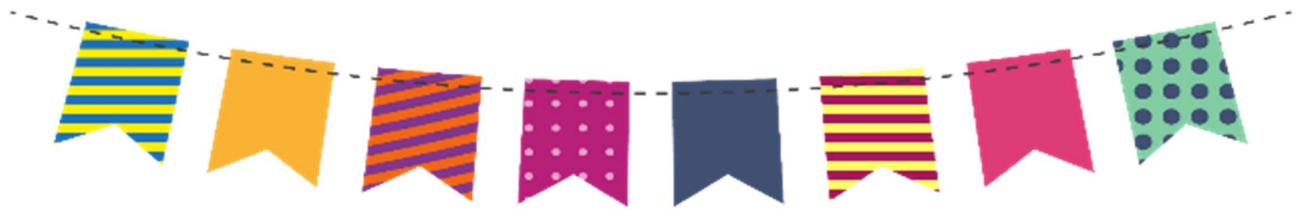
CAMSP APF\* de Villeneuve d'Ascq (\*APF : Association des paralysés de France)  
1 rue de la Performance  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
Téléphone : 03 20 67 26 97

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Source et informations complémentaires :

<https://annuaire.action-sociale.org/?p=c-a-m-s-p--villeneuve-d-ascq-590791737>





## Vient le temps de l'école



### Les écoles

La commune dispose de trois écoles, une publique et deux privées qui accueillent les enfants de Maternelle et Elémentaire. La demande d'inscription est à réaliser en mairie auprès du service scolarité (Voir info complémentaire page 16) tandis que la demande d'admission sera à effectuer auprès de l'école publique. Pour les écoles privées, la demande d'inscription est à réaliser directement auprès de la directrice de l'école choisie.

#### Ecole Paul-Emile Victor, Ecole Publique

Directrice : Mme Annick MERLIN

Adresse : rue Paul-Emile Victor BAISIEUX

HORAIRES	Matin	Après-midi
Accueil périscolaire	7h15 – 8h20	16h30 – 18h30
Accueil et Temps de classe	8h20 – 12h00	14h00 – 16h30
Etude surveillée <i>Uniquement pour les élémentaires</i>		16h30 – 17h30
Restauration	12h00 – 14h00	

Téléphone : 03 20 34 09 30 / 06 45 60 60 02

Site Internet : <http://ecole-pev-baisieux.etab.ac-lille.fr/>

Au sein de l'école Publique Paul-Emile Victor, il existe un conseil d'école réunissant les enseignantes de l'école, les représentants élus des parents d'élèves, les représentants élus de la municipalité, un représentant du réseau d'aide spécialisée...

Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il traite aussi les activités périscolaires, les questions de sécurité et de toutes questions intéressant la vie et le fonctionnement de l'école.



▪ **Ecole Saint Jean-Baptiste, Ecole Privée**

Chef d'établissement : Mme Elodie FLAHO

Adresse : 2 rue de l'Eglise BAISIEUX

Téléphone : 03 20 79 39 69

Adresse mail : [direction@ecole-sjb.fr](mailto:direction@ecole-sjb.fr)

Site Internet : <https://ecole-sjb-baisieux.weebly.com/>

Facebook - Twitter : [@EcoleSJBBsx](#)



HORAIRES	Matin	Après-midi
<b>Accueil périscolaire</b>	7h30 – 8h20	16h35 – 18h30
<b>Accueil et Temps de classe</b>	8h20 – 11h45	13h45 – 16h35
<b>Etude surveillée</b> <i>Uniquement pour les élémentaires</i>		16h35 – 17h30
<b>Restauration</b>	11h45 – 13h45	

▪ **Ecole Sacré Cœur, Ecole Privée**

Chef d'établissement : Mme Elodie FLAHO

Adresse : 15 rue du Général Leclerc BAISIEUX

Téléphone : 03 20 41 90 90

Adresse mail : [direction@sacrecoeurbaisieux.fr](mailto:direction@sacrecoeurbaisieux.fr)

Site Internet : <https://www.sacrecoeurbaisieux.fr/>



HORAIRES	Matin	Après-midi
<b>Accueil périscolaire</b>	7h30 – 8h20	16h45 – 18h30
<b>Accueil et Temps de classe</b>	8h20 – 11h30	13h30 – 16h35
<b>Etude surveillée</b> <i>Uniquement pour les élémentaires</i>		16h45 – 17h45
<b>Restauration</b>	11h30 – 13h30	

## Projet social de territoire :

Signé pour 4 ans entre la Mairie et la CAF, il a pour but de définir et d'organiser une offre de services destinée aux habitants sur des sujets tels que : la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale dans le cadre de la Convention Territoire Globale (CTG).

Clara FRANCHOMME est chargée de coordonner ce projet parmi d'autres fonctions, en tant que Responsable Education / Scolarité/ Petite Enfance

- Elle est joignable par tél : 03.76.45.02.92
- Par mail : inscription.scolaire@mairie-baisieux.fr



### Ses autres activités :

Accompagnement administratif municipal auprès des écoles  
Inscription scolaire  
Référénte municipale pour la petite enfance  
Direction ponctuelle des ALSH



## Les services scolaires



Selon les écoles, la commune propose des services, tels que :

- Les accueils périscolaires
- La restauration
- L'étude surveillée

La fréquentation à l'un de ces services nécessite une inscription préalable auprès de notre portail famille **MYPERI'SCHOOL** (<https://baisieux.myperischool.fr/>)

Pour se connecter il faut renseigner le code suivant : **B1S1EUX**

### ▪ Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires de l'école Paul-Emile Victor (matin et soir) sont assurés par le Pôle Education Jeunesse de la commune.

Les tarifs sont votés par le conseil municipal, ils seront appliqués en fonction des quotients familiaux et suivant la tarification par tranche. Ces forfaits sont de 1h pour la garderie matin et après étude et de 2h pour la garderie du soir (sans étude).

Les tarifs sont consultables sur le site de la mairie :

### ▪ Les Lieux d'accueil des garderies

#### Ecole Paul-Emile Victor

Maternels : salle de la nouvelle garderie et salle Tazieff

Elémentaires : salle Cousteau

Les écoles Sacré Cœur et Saint Jean-Baptiste gèrent elles-mêmes les accueils périscolaires du matin et du soir. Renseignements auprès de la Chef d'établissement.

### ▪ La restauration

La restauration scolaire est un service municipal ouvert à tous.

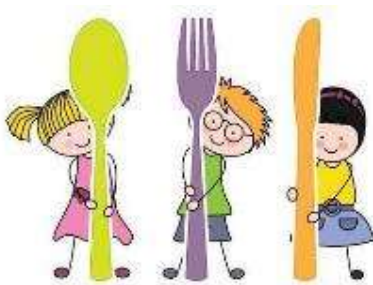
Elle fait l'objet d'une inscription sur le portail **MYPERI'SCHOOL** au plus tard le vendredi 11h pour la semaine suivante.

Les menus de chaque période sont mis en ligne sur le site internet de la mairie :

<https://www.mairie-baisieux.fr/restauration-scolaire>

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

Le paiement s'effectue à la réservation. Tout délai dépassé fera l'objet de 1€ de frais administratif



### Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les restaurants scolaires sont en mesure d'accueillir tout enfant présentant une allergie ou suivant un régime alimentaire

> Un dossier PAI est à rédiger. Renseignement et retrait du dossier directement auprès de la directrice de l'école.

### ▪ L'étude surveillée

L'étude surveillée est un service rendu aux parents par les enseignants volontaires de chaque école. Elle a lieu après le temps de classe, pour les élèves de l'élémentaire.

Pour l'école Paul-Victor, elle fait l'objet d'une inscription sur le portail **MYPERI'SCHOOL** au plus tard 1 heure avant le début du service. Le paiement s'effectue à la réservation. Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.



Les écoles Sacré Cœur et Saint Jean-Baptiste fixent leurs tarifs.

# 3

## Les associations de parents d'élèves :

Les associations de parents d'élèves ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves.

Elles ont pour rôle d'informer les familles sur la vie de l'établissement. Elles peuvent organiser des réunions d'information et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

Elles sont les seules à pouvoir faire distribuer aux parents les propositions d'assurance scolaire par l'intermédiaire des élèves.

- **Amicale Paul-Emile Victor**  
[amicalepev@gmail.com](mailto:amicalepev@gmail.com)
- **APEL Saint Jean-Baptiste**  
[apel.ecolesjb@gmail.com](mailto:apel.ecolesjb@gmail.com)
- **APEL du Sacré Cœur**  
[apel.scoeur.baisieux@gmail.com](mailto:apel.scoeur.baisieux@gmail.com)



# 4

## Les p'tits plus de la municipalité

Tous les enfants scolarisés en CM2 à Baisieux auront la surprise d'un petit cadeau en fin d'année scolaire par la municipalité



### L'allocation Rentrée Scolaire versée par la municipalité

Pour les jeunes Basiliens scolarisés du secondaire au lycée d'enseignement général et de l'enseignement professionnel et technique.

Seront prises en compte les 2 premières tranches tarifaires selon notre mode de calcul (*revenus imposables divisés par le nombre de part*). Les dossiers doivent être déposés en mairie avant le 31 octobre de chaque année.

Pièce à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, l'avis d'imposition, RIB, certificat de scolarité





## CMJ : Conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté !

C'est une opportunité pour prendre en compte les avis des Jeunes et, pour eux, de participer à la vie de leur commune, à ses actions, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être les porte-parole de leurs jeunes concitoyens.

Le CMJ, depuis janvier 2023, se compose de 16 jeunes Basiliennes et Basiliens scolarisés du CM1 à la troisième et élus pour deux ans.

En devenant conseiller, l'enfant peut s'exprimer, agir sur des domaines tels que : l'intergénérationnel, l'environnement et le développement durable, la propreté, l'aménagement de terrain de jeux, tous ces domaines étant discutés et précisés avec les conseillers élus référents.

Exemples d'actions :

- Avis sur les aires de jeux
- Participation au World Clean Up Day
- Création de vidéos sur l'environnement
- Construction de nichoirs
- Visite de l'Assemblée Nationale
- etc...





## Le temps des Loisirs

---



### Le Pôle Education Jeunesse

Le pôle Education Jeunesse est à votre écoute et joignable :

- par téléphone au 03 20 34 09 34 ou au 06 72 26 79 74
- par mail : [servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr)  
ou [direction.acm@mairie-baisieux.fr](mailto:direction.acm@mairie-baisieux.fr)



Bruno DUFOUR,  
Responsable du Pôle Education Jeunesse  
[Servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:Servicejeunesse@mairie-baisieux.fr)



Geoffrey DOOM,  
Directeur Collectifs de Mineurs  
[Direction.acm@mairie-baisieux.fr](mailto:Direction.acm@mairie-baisieux.fr)

Le pôle Éducation Jeunesse a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique éducative de la ville de Baisieux : Accueils Collectifs des Mineurs, garderies périscolaires, restauration scolaire...





## Les Accueils Collectifs de Mineurs

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont des modes d'accueil destinés à accueillir **pendant les vacances et hors temps scolaire** les enfants dès la scolarisation et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié.

Ils sont mis en place par des personnes morales, des groupements de fait ou par une personne physique contre rétribution, et sont organisés :

- autour d'un **projet éducatif** propre à chaque organisateur
- et d'un **projet pédagogique** propre à chaque équipe d'encadrement.

Pour la commune de Baisieux, le conseil municipal a validé les choix suivants :

- Maternelles : dès 2 ans **et** scolarisé (ou dès 3 ans si non scolarisé) pour les mercredis récréatifs, les garderies périscolaires et les vacances scolaires.
- Les élémentaires : CP au CM2
- Les Collégiens : collégiens (*jusqu'à 15 ans*)
- Le Club ados : collégiens en classe de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup>



Les horaires :

Accueil péricentre	Matin	Restauration	Après-midi	Accueil péricentre
7h15 – 9h	9h – 12h	12h – 14h	14h – 17h	17h – 18h30

### Pour le Club Ados

Du lundi au vendredi de 13h à 18h (*possibilité de venir à 12h pour la cantine*)  
 Le jeudi de 11h à 18h avec possibilité d'une veillée jusque 23h voire nuitée  
 et le vendredi (*petit déjeuner + matinée et repas du midi si nuitée*) de 13h à 18h

## Les mercredis récréatifs

### Conditions d'accueil :

Les mercredis récréatifs sont accessibles sans limite de place, sans contrainte de priorité en respectant une inscription au plus tard le vendredi 11h pour la semaine suivante sur notre portail

**MYPERI'SCHOOL**

### Activités :

Chaque période est définie par un projet d'activités différent

### Lieu d'accueil :

A l'école Paul-Emile Victor



## Les Vacances d'Eté

### Conditions d'accueil :

Respecter les dates d'inscription.

Le Centre est réservable à la semaine durant des périodes d'inscription définies au préalable sur le portail

**MYPERI'SCHOOL**

### Activités / Sorties

Grands jeux, activités manuelles, jeux sportifs, sorties, pique-nique. Piscine, Taho et Lina, So Jump, cinéma ...

### Lieux d'accueil :

A l'école Paul-Emile Victor, Complexe Sportif, Centre Socio-Culturel d'Ogimont

## Les Petites Vacances

### Conditions d'accueil :

**Les Vacances scolaires** sont accessibles sans contrainte de priorité. Le seul impératif est de respecter les délais d'inscription sur le portail **MYPERI'SCHOOL** définis par le Conseil Municipal. Le Centre est réservable à la semaine durant des périodes d'inscription définies au préalable.

### Activités / sorties :

Grands jeux, Activités manuelles, jeux sportifs  
Laser Game, bowling, escalade, forum des sciences, cinéma...

### Lieux d'accueil :

A l'école Paul-Emile Victor

**Trois finalités éducatives** de la commune ont été retenues pour accompagner les enfants dans leur développement.

- L'aide à la construction de la personnalité et à l'acquisition de l'autonomie
- Le respect des autres
- La socialisation et la citoyenneté

### **Informations complémentaires :**

<https://www.mairie-baisieux.fr/enfance-jeunesse>

## Le Club Ados (selon la période de fonctionnement)

### Les objectifs :

- Apprendre à vivre en société
- Développer son autonomie
- Lui permettre d'être acteur de ses loisirs



### Le projet :

Le club ados :

- Permet aux jeunes, scolarisés au collège de la 5ème à la 3ème de créer et de participer à un accueil qui leur est exclusivement dédié.
- Il fonctionne, du lundi au vendredi avec possibilité d'une veillée jusqu'à 23 h, voire nuitée le jeudi.

Les objectifs et rôle de l'animateur : être à l'écoute, accompagner la création et le développement des projets, favoriser la citoyenneté, le respect et la tolérance. Le jeune sera amené à inventer sa semaine.

En ce sens, il n'y a pas de planning prédéfini, mais des axes, des idées à construire ensemble.

### Idées d'activités / sorties :

Gamelle    Cinéma    Tournoi sportif    Just Dance    Walibi    Kin Ball  
Koézio    Loup garou    Escape Game    Jeux de société.

### Les inscriptions

Le calendrier d'inscriptions est disponible sur le portail  
Et sur le site de la commune



### Comment faire ?

- Pour une première inscription :

Une inscription au portail famille **MYPERI'SCHOOL** est nécessaire (<https://www.mairie-baisieux.fr/accueils-de-loisirs>).

Elle est obligatoire pour la participation aux accueils de loisirs.

Sans cette inscription, le directeur sera dans l'obligation de refuser votre enfant le 1<sup>er</sup> jour du centre.

Pour les inscriptions suivantes :

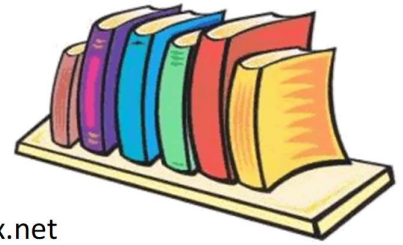
- En mairie aux heures d'ouverture
- Via **MYPERI'SCHOOL**: <https://baisieux.myperischool.fr>





# La Bibliothèque

Lire...quel plaisir!



Site internet : [www.bibliotheque-baisieux.net](http://www.bibliotheque-baisieux.net)  
Adresse : Centre socio-culturel, salle Victor Hugo  
700 rue de la Mairie – 59780 BAISIEUX  
Téléphone : 03.20.34.76.57  
Mail : [bibliotheque.baisieux@gmail.com](mailto:bibliotheque.baisieux@gmail.com)  
Site internet : <https://www.bibliotheque-baisieux.net/>

La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente.

## Les Horaires :

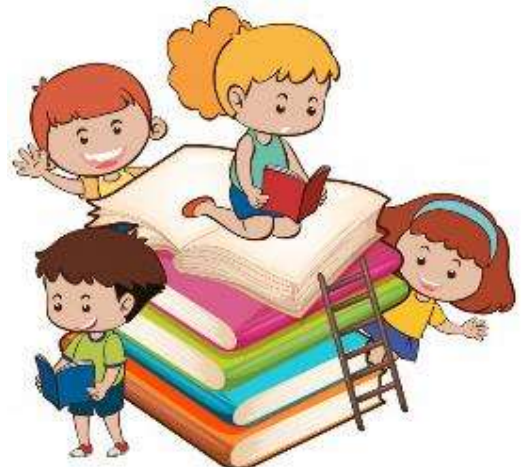
La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 14h00 à 17h00.

## Les inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent désormais via MyPérischool. Les abonnements sont valides pour l'année civile.

## Les tarifs :

- Pour les basiliens :
  - 15 € pour l'année complète
  - 7,50 € à partir du mois de juillet
  
- Pour les extérieurs :
  - 20 € pour l'année complète
  - 10 € à partir du mois de juillet



### ***Bon à savoir***

*La carte de bibliothèque est valable pour l'ensemble des membres du même foyer.*

# 4

## Les Associations



Retrouvez toutes les associations Basiliennes sur le site de la mairie :

<https://www.mairie-baisieux.fr/vie-associative>

### Associations culturelles et de loisirs


#### Art, Peinture et Scrapbooking



<b>Atelier d'Art</b> <i>A partir de 12ans</i>	<a href="https://atelier-art-baisieux.pagesperso-orange.fr/">https://atelier-art-baisieux.pagesperso-orange.fr/</a>	<a href="mailto:atelierdart.baisieux@orange.fr">atelierdart.baisieux@orange.fr</a>
<b>Folie Scrap</b>	<a href="https://www.facebook.com/Foliescrap">https://www.facebook.com/Foliescrap</a>	<a href="mailto:foliescrap59@gmail.com">foliescrap59@gmail.com</a>



#### Astronomie

<b>Plaine aux Etoiles</b>	 <a href="https://plaine-aux-etoiles.jimdofree.com/">https://plaine-aux-etoiles.jimdofree.com/</a>	<a href="mailto:plaineauxetoiles@gmail.com">plaineauxetoiles@gmail.com</a>
---------------------------	---	--

#### Chant

<b>Les chœurs de la Plaine</b>	<a href="http://www.leschoeursdelaplaine.fr/">http://www.leschoeursdelaplaine.fr/</a>	<a href="mailto:parentmonique@gmail.com">parentmonique@gmail.com</a>
<b>Envol' (danse et chant)</b>	<a href="http://envolspectacle.fr/">http://envolspectacle.fr/</a>	<a href="mailto:hello@envolspectacle.fr">hello@envolspectacle.fr</a>



#### Couture

<b>Couture basilienne</b> <i>A partir de 10 ans</i>	<a href="https://couturebasilienne.wixsite.com">https://couturebasilienne.wixsite.com</a>	<a href="mailto:lacouturebasilienne59@gmail.com">lacouturebasilienne59@gmail.com</a>
--	---	--

#### Echecs

<b>La tour Basilienne</b>	<a href="http://latourbasilienne.pagesperso-orange.fr/">http://latourbasilienne.pagesperso-orange.fr/</a>	<a href="mailto:thomas.bourdeaudhuy@gmail.com">thomas.bourdeaudhuy@gmail.com</a> <a href="mailto:canel64@orange.fr">canel64@orange.fr</a>
---------------------------	---	--



#### Informatique

<b>Cyber Baisieux</b>	<a href="http://cyber-baisieux.pagesperso-orange.fr/">http://cyber-baisieux.pagesperso-orange.fr/</a>	<a href="mailto:godeleine.leroy@orange.fr">godeleine.leroy@orange.fr</a>
-----------------------	---	--

#### Jeux

<b>Les compagnons du jeu</b> <i>A partir de 8 ans</i>	<a href="http://compagnonsdujeu.canalblog.com/">http://compagnonsdujeu.canalblog.com/</a>	<a href="mailto:compagnonsdujeu@orange.fr">compagnonsdujeu@orange.fr</a> 06 78 00 15 89
--	---	--



#### Langues

<b>Baisieux linguistique</b>		<a href="mailto:bxlangue59@gmail.com">bxlangue59@gmail.com</a>
------------------------------	---	--

#### Musique

<b>Ecole de Musique de Baisieux</b>	<a href="https://www.facebook.com/ecoledemusiquedebaisieux/">https://www.facebook.com/ecoledemusiquedebaisieux/</a>	<a href="mailto:embaisieux@gmail.com">embaisieux@gmail.com</a>
<b>Philharmonie de Baisieux</b>	<a href="http://philharmoniebaisieux.wix.com/phil-bsx">http://philharmoniebaisieux.wix.com/phil-bsx</a>	<a href="mailto:olivier.david04@gmail.com">olivier.david04@gmail.com</a>

#### Théâtre

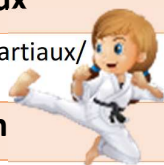
<b>Soufflé n'est pas joué (SNPJ)</b>	<a href="https://www.facebook.com/snpjbaisieux">https://www.facebook.com/snpjbaisieux</a>	<a href="mailto:snpj.theatre@gmail.com">snpj.theatre@gmail.com</a>
--------------------------------------	---	--



## Associations sportives

### Arts martiaux

<b>Baisieux Arts Martiaux</b>	<a href="https://sites.google.com/site/baisieuxartsmartiaux/">https://sites.google.com/site/baisieuxartsmartiaux/</a>	<b>andre.mullier@wanadoo.fr</b>
-------------------------------	---	---------------------------------



### Badminton

<b>Badminton Club de Baisieux</b>	<a href="http://www.badminton-baisieux.fr">http://www.badminton-baisieux.fr</a> <i>A partir de 4ans</i>	<b>contact@badminton-baisieux.fr</b> <b>06 68 73 11 32</b> <small>(Permanences téléphoniques le mardi jeudi et vendredi de 10h à 16h30)</small>
-----------------------------------	--	--

### Course à Pied / Marche

<b>Courir à Baisieux</b>	<a href="http://www.courirabaisieux.fr/">http://www.courirabaisieux.fr/</a>	<b>Jeannette.@gmail.com</b>
<b>Balades Basiliennes</b>	<a href="https://baladesbasiliennes.wixsite.com/balades-basiliennes">https://baladesbasiliennes.wixsite.com/balades-basiliennes</a> <i>Pas de critère d'âge</i>	<b>baladesbasiliennes@gmail.com</b> <b>06 60 20 94 09</b>

### Cyclisme

<b>Baisieux à vélo</b> <i>A partir de 18ans</i>	<a href="https://www.baisieuxavelo.fr/">https://www.baisieuxavelo.fr/</a>	<b>baisieux.a.velo@gmail.com</b>
--	---	----------------------------------



### Danse

<b>Envol' (Danse et chant)</b>	<a href="http://envolspectacle.fr/">http://envolspectacle.fr/</a> <a href="https://www.facebook.com/EnVol.spectacle">https://www.facebook.com/EnVol.spectacle</a>	<b>hello@envolspectacle.fr</b>
--------------------------------	--	--------------------------------



<b>Mosaïc</b>		<b>cedric.paques@gmail.com</b>
---------------	--	--------------------------------



### Football

<b>ASPB</b> <i>A partir de 6ans</i>	<a href="https://www.facebook.com/asbaisieuxfootball">https://www.facebook.com/asbaisieuxfootball</a>	<b>mathieu.dewailly@orange.fr</b> <b>06 37 71 09 93</b>
--	---	--



### Fitness / Gym

<b>GEA</b> <i>A partir de 15ans</i>	<a href="http://gea-baisieux.pagesperso-orange.fr/">http://gea-baisieux.pagesperso-orange.fr/</a>	<b>geabaisieux@hotmail.fr</b> <b>06 72 73 82 70</b>
--	---	--

### Pétanque

<b>La boule Basilienne de loisirs</b> <i>A partir de 15ans</i>	<a href="http://laboulebasilienne.wix.com/petanque">http://laboulebasilienne.wix.com/petanque</a>	<b>cathmarie02100@gmail.com</b> <b>06 07 48 94 48</b> <b>rgisclauss@yahoo.fr</b> <b>06 20 02 01 78</b>
---	---	---



### Tennis

<b>Tennis Club de Baisieux</b> <i>A partir de 4ans</i>	<a href="http://www.tennisbaisieux.fr/">http://www.tennisbaisieux.fr/</a>	<b>secretaire@tennisbaisieux.fr</b>
--	---	-------------------------------------



### Tennis de Table

<b>Baisieux tennis de table</b> <i>A partir de 4ans</i>	<a href="http://www.baisieuxtt.fr/">http://www.baisieuxtt.fr/</a>	<b>basipingbtt@baisieuxtt.fr</b> <b>06 23 24 55 25</b>
--	---	---

### Volleyball

<b>Baisieux volley Club</b> <i>A partir de 16ans</i>	<a href="https://bvc-baisieux-volley-club.business.site/">https://bvc-baisieux-volley-club.business.site/</a>	<b>volleyballbaisieux@gmail.com</b>
--	---	-------------------------------------

### Yoga

<b>Association Yoga</b> <i>A partir de 8ans</i>	<a href="http://yoga-baisieux.pagesperso-orange.fr/">http://yoga-baisieux.pagesperso-orange.fr/</a>	<b>ayb59780@gmail.com</b>
--	---	---------------------------



## Mon enfant est grand



### Le collège de secteur

La commune ne dispose pas de collège, les collégiens basiliens sont rattachés au collège Arthur Rimbaud de Villeneuve d'Ascq.

Collège Arthur Rimbaud

Adresse : 3 rue du Chemin Vert

59491 Villeneuve d'Ascq

Téléphone : 03 20 84 14 91

Site internet : <https://college-arthur-rimbaud-villeneuve-dascq.59.ac-lille.fr/>



### Le lycée de secteur

La commune ne dispose pas de lycée, les lycéens basiliens sont rattachés au lycée Raymond Queneau de Villeneuve d'Ascq.

Lycée Raymond Queneau

Adresse : Quartier Pont de Bois, Place Léon Blum

59650 Villeneuve d'Ascq

Téléphone : 03 20 43 26 26

Site internet : <https://lgt-raymond-queneau-villeneuve-dascq.59.ac-lille.fr/>



## INFO TRANSPORT

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS

Conditions et modalités d'inscriptions :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/nord>



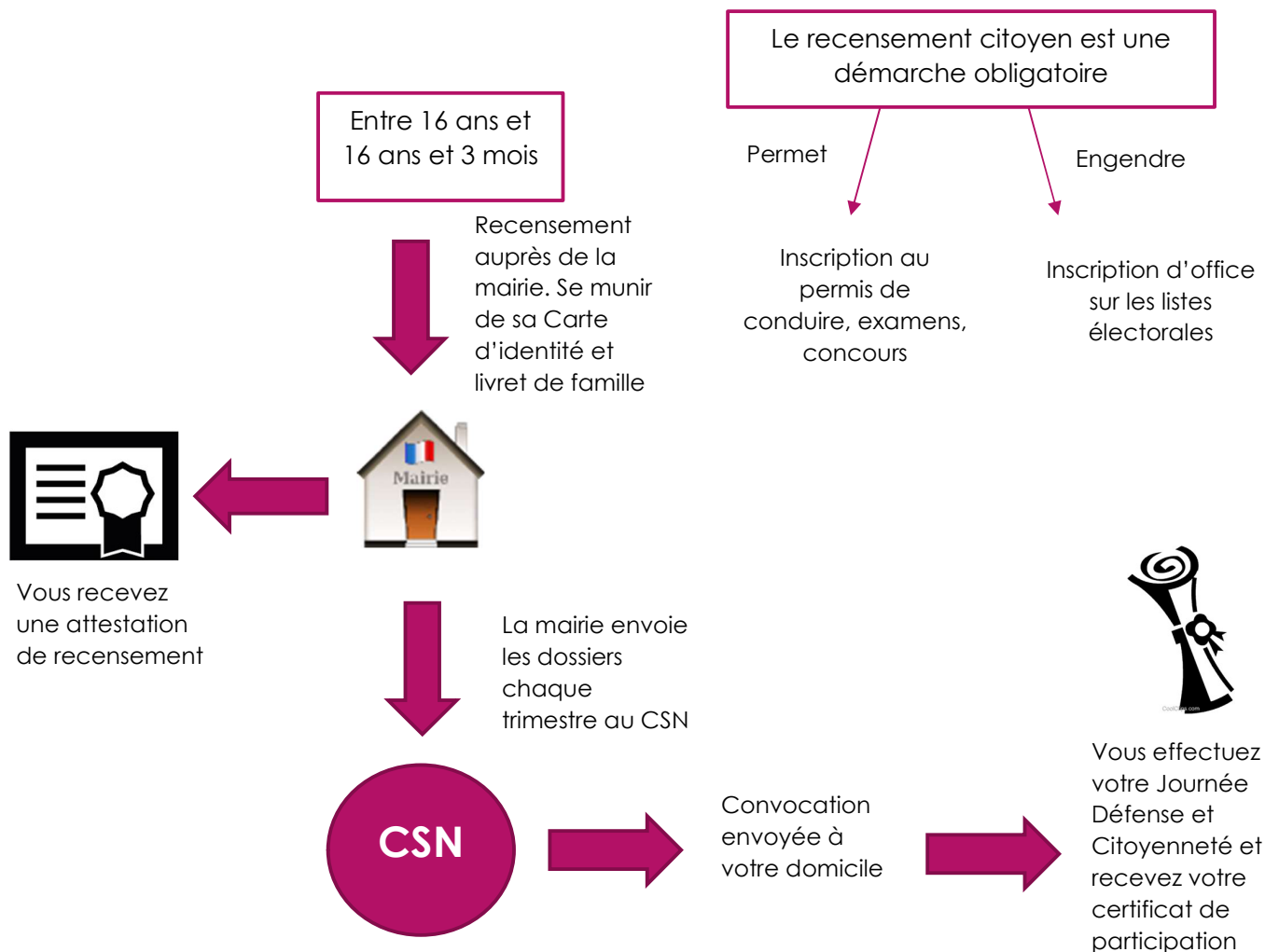


# Le recensement militaire



Centre du Service National de Lille (CSN)

## RECENSEMENT MILITAIRE



### Pour joindre le Centre du Service National de LILLE

Téléphone :

03 59 00 43 00

Adresse :

Centre du Service National de Lille  
Caserne Vandamme / 17 rue Lydéric  
59800 LILLE

Accueil téléphonique :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 15h

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h30

Adresse électronique :

[csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr)



## Inscription sur les listes électorales

**Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.** Si l'inscription d'office n'a pas eu lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

### Inscription d'office sur les listes électorales :

Si vous êtes français et que vous avez fait votre **recensement citoyen** à 16 ans, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

L'Institut National de la Statistique des Études Économique (INSEE) inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du **recensement citoyen** effectué par le jeune en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

### Si vous n'avez pas été inscrit d'office :

Il n'est pas possible d'être inscrit d'office si :

- les formalités de recensement n'ont pas été effectuées
- ou si le recensement a été fait tardivement.



Il faut alors vous inscrire en mairie. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour de scrutin

Il est possible de faire cette démarche :

➤ **En ligne** : Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)

➤ **En Mairie** : Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)



Source et informations complémentaires :

<https://www.service-public.fr/> (Fiches pratiques par thème : Papier-Citoyenneté/Elections)





## Le service civique

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le Service Civique, indemnisé 601 euros net par mois, est possible auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il s'effectue dans 9 grands domaines :

- culture et loisirs,
- développement international et action humanitaire,
- éducation pour tous,
- environnement,
- intervention d'urgence en cas de crise,
- mémoire et citoyenneté,
- santé,
- solidarité,
- sport.



**#LePouvoirDetreUtile**



Source et informations complémentaires : <https://www.service-civique.gouv.fr/>



# Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Le CROUS de Lille est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il remplit une mission de service public à vocation sociale. Il est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités. Il est composé de représentants d'étudiants, du personnel, de personnalités choisies pour leur compétence et de Présidents ou Directeurs des établissements d'enseignement supérieur.

La mission du CROUS est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des étudiants de l'Enseignement Supérieur de l'Académie (Nord – Pas de Calais) afin de permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder à l'Enseignement Supérieur dans des conditions financières très favorables.

## LES MISSIONS DU CROUS S'ARTICULENT AUTOUR DE 5 GRANDS AXES

- les bourses sur critères sociaux et les aides sociales.
- le logement
- la restauration universitaire
- la culture
- l'international

### Coordonnées :

CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais  
74 rue de Cambrai  
BP 50100 – 59017 LILLE Cédex

Téléphone : 03 20 88 66 00

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h  
(16h30 le vendredi)

Source et informations complémentaires : <https://www.crous-lille.fr/>



# Le monde du travail



## Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Le BAFA est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

### La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

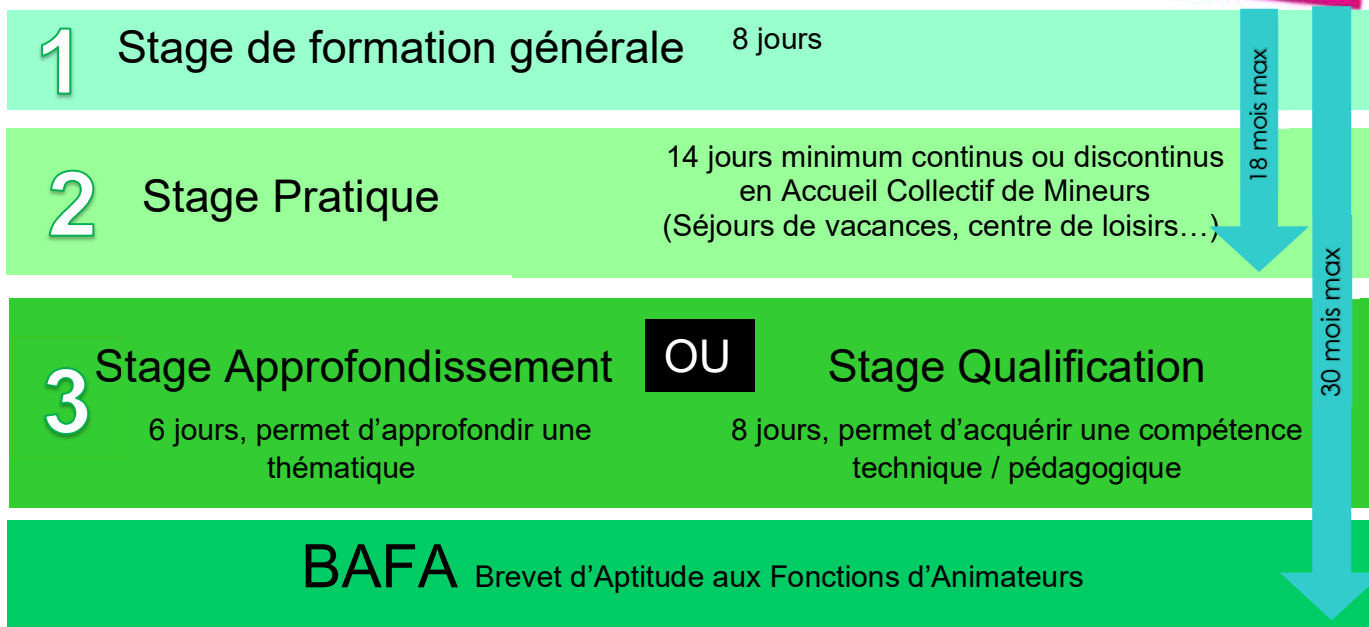
- D'assurer la sécurité physique, affective et morale des mineurs ;
- De participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- De participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- D'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- D'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Liste des organismes de formations ayant une habilitation nationale : <https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx>

### Condition d'inscription :

- Avoir 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>ère</sup> session de formation (formation générale), l'inscription administrative sur le site est autorisée 3 mois avant :

### Déroulement



Source et Informations complémentaires : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>



## UN COUP DE POUCE DE LA COMMUNE

Depuis avril 2023, le conseil municipal a voté l'attribution d'une aide financière pour les jeunes Basiliens à partir de 16 ans.

Et depuis février 2024, cette aide est étendue aux animateurs qui ont travaillé au moins 1 an et produit un travail satisfaisant.

Une aide de 210 euros peut être octroyée.

Vous trouverez ci- dessous la marche à suivre afin de candidater pour cette aide au BAFA :

- Retirer un dossier d'aide au BAFA sur le site internet de la commune
- Envoyer le dossier au service jeunesse ([servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr))
- Un entretien sera mis en place entre le service jeunesse et le candidat
- Une décision sera émise auprès du candidat
- Le candidat s'inscrira à une session de formation et donnera l'attestation de prise en charge au centre de formation.
- L'aide sera réglée au centre de formation lorsque le candidat aura participé à l'intégralité du stage.



# Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

Le BAFD est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

**La formation a pour objectifs de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes :**

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

**Liste des organismes de formations ayant une habilitation nationale :**

<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx>

**Condition d'inscription :**

- Avoir 21 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>ère</sup> session de formation (formation générale)
- Être titulaire du BAFA ou soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation,

<b>1</b>	Stage de formation générale – 9 jours	Acquérir les bases de fonction de directeur et construire son projet personnel	18 mois max
<b>2</b>	Stage Pratique – 14 jours en Accueil Collectifs de Mineurs	Mettre en œuvre les acquis de la formation générale sur l'ensemble des 5 fonctions	
<b>3</b>	Stage Perfectionnement – 6 jours	Compléter les acquis par des séquences de formations adaptées	4 ans max
<b>4</b>	Stage Pratique – 14 jours en Accueil Collectifs de Mineurs	Directeur : Développer et affiner vos compétences	
<b>5</b>	Rédaction du bilan de formation	Évaluation personnelle des acquis sur les 5 fonctions de directeur	
<b>BAFD</b> Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur			

Source et Informations complémentaires : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

# Info CAF

## BAFA / BAFD, la CAF vous aide !



La condition d'allocataire n'est pas obligatoire. L'aide est sans condition de ressources.

### BAFA

#### Conditions

- Avoir 16 ans minimum.
- Être domicilié dans le département du Nord au moment de la demande.
- Déposer sa demande dans les trois mois suivant l'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.

#### Montant et versement

- **Aide nationale** : 91,47 € ou 106,71 € si la formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant.
- **Aide locale** : 150 € maximum dans la limite du reste à charge du stagiaire. Elle n'est pas versée si le montant est égal ou inférieur à 15 €.

#### Comment faire ?

Compléter le dossier de demande

### BAFD

#### Conditions

- Avoir 21 ans minimum et une expérience d'animation
- Être domicilié dans le département du Nord au moment de la demande.
- Déposer sa demande dans les trois mois suivant l'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.

#### Montant et versement

- 250 € maximum dans la limite du reste à charge du stagiaire. L'aide n'est pas versée si le montant est égal ou inférieur à 50 €.

#### Comment faire ?

Compléter le dossier de demande

Source et Informations complémentaires : <https://www.caf.fr/>





## La Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?

Les Missions locales ont été créées pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Leurs domaines d'intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, et loisirs.

Les Missions locales font partie du Service Public de l'Emploi (SPE) et disposent, à ce titre, de partenariats avec Pôle Emploi et d'autres acteurs de la sphère sociale. Pour accompagner les jeunes, favoriser leur accès à l'emploi et aux droits sociaux, elles s'appuient sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales.

**Les jeunes accueillis et suivis par les Missions locales se voient proposer des aides financières** adaptées à leur situation.

### Ses objectifs, ses actions :

- Accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi ou de formation à l'aide d'Internet ;
- Faire le point sur la demande, identifier les besoins et faire un point sur les compétences et la maîtrise de l'outil informatique ;
- Accompagner et encourager l'usage d'internet et l'inscription sur les sites d'emplois, notamment sur Pôle Emploi (création d'un espace personnel) et candidater en ligne dès que cela est possible ;
- Aider à la création de boîte mail professionnelle, aider à la rédaction de CV ainsi que de lettres de candidature.
- Envoyer des candidatures via Internet sur les sites d'emploi, avec pièces jointes
- Aider à l'inscription sur des sites permettant d'effectuer des démarches en ligne : extrait de casier judiciaire, déclaration mensuelle de situation à Pôle Emploi, formulaires en ligne...

### Mission locale de Villeneuve d'Ascq

**Adresse** : 80 rue Yves Decugis 59650 Villeneuve d'Ascq

**Téléphone** : 03 20 71 00 00

**Site** : <http://www.adelie-vamb.fr/>





# L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Le programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) finance des actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans résidant dans les régions et départements éligibles. Ce programme est voué aux jeunes sans emploi, et ne suivant ni études, ni formations.

**Son objectif** : Faciliter l'intégration durable des jeunes les plus en difficulté sur le marché du travail en leur proposant un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.

## L'initiative pour l'emploi des jeunes

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans en recherche d'emploi



Dans l'Union européenne  
**23,5%**  
des moins de 25 ans  
sont sans emploi



**Garantie européenne  
pour la jeunesse**  
Priorité à ceux qui n'ont ni formation,  
ni emploi, ni études  
Proposer à chacun une solution dans les  
quatre mois suivant sa prise en charge



**Pour  
la France**

### Contact :

Coordonnateur IEJ – Académie de LILLE – Bassin Lille Est  
06 26 76 49 53

Retrouvez d'autres informations destinées aux jeunes de 16 / 25 ans sur le site de la Mairie :

<https://www.mairie-baisieux.fr/jeunesse-1625-ans>



## INFORMATIONS DIVERSES

**Coordonnées utiles de la Mairie** : 707 rue de la Mairie – 59780 BAISIEUX

**Horaires généraux d'Ouverture** :

du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

**Accueil Mairie** : 03 20 19 63 63 - @ [contact@mairie-baisieux.fr](mailto:contact@mairie-baisieux.fr)

**Service jeunesse** : 03 20 34 09 34 - @ [service-jeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:service-jeunesse@mairie-baisieux.fr)

**Site** : <https://www.mairie-baisieux.fr/>

**Facebook** : <https://www.facebook.com/mairiedebaisieux>



Vous souhaitez réaliser une carte d'identité, un passeport, le permis de conduire ?

Toutes ces formalités se font sur le site :

<https://ants.gouv.fr/>

démarche administrative concernant la **Carte Nationale d'Identité et le passeport** vous devez :

- Réaliser la **pré-demande** sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr/) et l'imprimer
- Prendre **rendez-vous** dans une **commune équipée de la station d'enregistrement.**

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habitee>

### Autorisation sortie de territoire

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou *responsable légal*).

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Formulaire Cerfa n° 15646\*01

### Bon à savoir :

La CNI est valable :

- 15 ans pour les majeurs
- 10 ans pour les mineurs



## N° D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

Centre Anti-poison : 0800

SOS mains et pieds : 0826 20 95 75

SOS médecins : 0826 46 59 59

Enfance maltraitée : 119



59 59 59



Retrouvez la liste des professionnels de santé de la commune sur le site la Mairie :

<https://www.mairie-baisieux.fr/sante>





# PLAN - CENTRE VILLE

